

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du vendredi 9 juin 2023**

CONVOCACTION

Date : 2 juin 2023

Affichée le : 2 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le juin neuf juin à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 26

Votants : 37

Pouvoirs : 11

Absent : 2

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI - M. Jean-Claude VILLEMAIN.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

22 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

17 JUIL. 2023

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

M. AKABLI

Mme MEUNIER

Mme HAMADOUCHE

M. N'DIAYE

M. AÏT MESSAOUD

Mme ELONGUERT

Mme PEREZ

M. ZAHRAOUI

Mme SENET

M. LUCAS

Pouvoir à M. VILLEMAIN

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à M. EL OUASTI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. PERRIN

Pouvoir à M. EL MOUSSAOUI

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à Mme MEHADJI

Absents non représentés

, M. KA, Mme M'BAYE.

Secrétaire de séance : Yesim SAVAS

1 Collèges électoraux - élection des sénateurs - désignation des délégués supplémentaires et délégués suppléants

Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMAIN, Maire

Le conseil municipal est convoqué ce jour par décret n°2023-257 du 6 avril 2023 afin d'élire les délégués, délégués supplémentaires et suppléants, en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023 conformément à la circulaire NOR/IOMA/2308397J du Ministère de l'Intérieur.

Dans les communes de 30 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux en fonction sont délégués de droit, soit 39 délégués pour Creil. 7 délégués supplémentaires et 12 délégués suppléants sont désignés, parmi les électeurs de la commune, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Ils sont appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs, en cas de refus, de décès de perte des droits.

Une seule liste a été déposée au maire avant l'ouverture du scrutin. Il s'agit de la liste « Ville de Creil », ci-jointe.

A 18h40, monsieur le Maire a constitué le bureau :
 Président du bureau de vote : Jean-Claude VILLEMMAIN
 Membres du bureau : Mariline DUHIN, Nouredine NACHITE, Yesim SAVAS et Aïssata SOW
 Secrétaire : Loubina FAZAL
 Ensuite, il a déclaré le scrutin ouvert.
 Chaque conseiller municipal, sur appel de son nom, remet son bulletin de vote dans l'urne.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22,
 Vu le code électoral,
 Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
 Vu la circulaire NOR : IOMA2308397J du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
 Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 mai 2023,
 Vu la liste « Ville de Creil » déposée au Maire, avant l'ouverture du scrutin,
 Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 9 juin 2023 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales,
 Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023,
 Considérant qu'il convient de désigner les délégués supplémentaires et suppléants,
 Entendu le rapport de présentation.

Vote :

Votants : 37	Pour : 32	Contre : 5	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide :

■ Vote à bulletin secret :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 32
- La liste « Ville de Creil » a obtenu : 32 voix

■ Décide :

Article 1^{er} : Sont délégués de droit :

- Jean-Claude VILLEMMAIN
- Sophie LEHNER
- Karim BOUKHACHBA
- Najat MOUSSATEM
- Thierry BROCHOT
- Dondü ALKAYA
- Abdoulaye DEME
- Loubina FAZAL
- Adnane AKABLI remplacé par Deffa KANE
- Yesim SAVAS
- Cédric LEMAIRE
- Fabienne LAMBRE
- Babacar N'DIAYE
- Mariline DUHIN
- Ammar KOULA
- Catherine MEUNIER
- Fabrice MARTIN
- Belkassoum Hakim ZAHRAOUI
- Ahmet BULUT
- Mohamed EL OUASTI
- Mohamed AIT MESSAOUD
- Emmanuel PERRIN

SLOW

- Anne-Gaëlle PEREZ
- Halimatou SAKHO
- Bérénice TALL
- Leïla HAMMADOUCHE
- Aïssata SOW
- Jenifer SENET
- Jessica ELONGUERT
- Moussa EL MOUSSAOUI
- Hicham BOULHAMANE
- Caroline JACQUEMART
- Amadou KA
- Maïmouna M'BAYE
- Hafïa MEHADJI
- Noureddine NACHITE
- Johann LUCAS
- Sylvie DUCHATELLE
- Gérald FACCCINI

■ Article 2 : Sont élus délégués supplémentaires :

- Khadija NADIH
- Mohamed BOUBEKEUR
- Yvette CESBRON
- Christophe MORDA
- Magaly MARTINEZ DUTRIEUX
- Alain LEHNER
- Danielle SOKONLOSKI

■ Article 3 : Sont élus délégués suppléants :

- Philippe RATINAUD
- Hawa DEME
- Ghulam Rasool MOHAMMAD
- Françoise BAILLEUX
- Aïssam MOUFFOK
- Ramatoulaye DIARRA
- Abderrezak KISMOUNE
- Christine VANDENABEELE
- Omar YAQOUB
- El Hame EL HARCHAOU
- Arsène MARCELY
- Biserka MARCELY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Publication électronique sur le site de la Ville le

17 JUL. 2023

CREIL, le 22 JUIN 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Yesim SAVAS



La secrétaire de séance